



FLAM

Judo

Réunion de la Commission Sportive

**Compte-rendu de la réunion du 6 décembre
2016**

Présents : Charel Stelmes, Serge Schaul, Marc Schmit, Philippe Grumiaux, Valentin Knobloch.

Excusés : Stefan Mautes, Tom DiStefano.

Invités : Thomas Kessler, Ralf Heiler.

La Commission Sportive :

- informe que le compte-rendu de la réunion du 20 septembre 2016 a été approuvé avec effet au 5 octobre 2016 ;
- prend note que pour des raisons personnelles, Marc Schmit se retirera avec effet au 31 décembre 2016 du Comité Directeur, du Comité Judo, de la Commission Sportive, de la Commission des Grades et du Comité du Cercle de Judo Esch/Alzette ;
- le remercie chaleureusement pour son engagement pour la cause du judo au cours de ces dernières années ;
- est informée que Tom Schmit a été coopté par le Comité Judo avec effet au 1^{ier} janvier 2017 au poste de Vice-Président Administration ;
- propose au Comité Judo d'accepter Tom Schmit en tant que membre de la Commission Sportive ;
- entend Serge Schaul et Charles Stelmes dans leur rapport sur l'évolution récente de la mise en place du projet Interreg Judo Cooperation ;
- nomme Katrin Reissberg Entraîneur Régional Est ;
- entend l'Entraîneur National U12/U15/U18 dans son rapport de la Cellule de Détection Jeunes Talents. Une première action sera la mise en place d'un tournoi randori qui aura lieu le 25 janvier 2017 et qui remplacera l'entraînement national des jeunes de ce jour ;
- passe en revue les Championnats d'Elite U15/U18/U21 et discute les points positifs et négatifs de la nouvelle formule ;
- souligne l'importance pour le judo au Luxembourg de la participation de tous les athlètes des cadres nationaux aux Championnats Nationaux de l'Elite ;
- rappelle la décision de la Commission Sportive du 29 juillet 2014 : TOUS les athlètes du cadre national sont obligés à participer aux Championnats Nationaux d'Elite dans leur catégorie d'âge respective. En même temps, les athlètes du cadre national nés au cours de la 3^e année des U18 sont obligés à participer aux Championnats Nationaux des U21 et tous les athlètes du cadre national U21 sont obligés à participer aux Championnats Nationaux des Seniors. L'Entraîneur National U12/U15/U18 peut émettre des avis sur la participation des athlètes du cadre

national de ses catégories d'âge à des catégories d'âge supérieures et en informer l'athlète et son club. Les avis individuels tiennent compte de l'âge biologique et du niveau de performance de l'athlète ;

- décide qu'à partir de l'année 2018, les taux de participation personnelle des athlètes seront diminués de 20% pour les athlètes ayant remplis les obligations de participation aux Championnats Nationaux de l'Elite de l'année précédente. Afin d'équilibrer budgétairement cette réduction, les taux de base pour les différents cadres seront adaptés en conséquence à partir de 2018 ;
- fixe les dates des réunions individuelles regroupant l'athlète, ses parents, les représentants de son club, les entraîneurs nationaux et le Vice-président Sport ;
- fixe la liste des athlètes qui sera proposée au COSL en vue d'une admission au Cadre COSL ;
- entend Ralf Heiler et Thomas Kessler dans leurs rapports de travail des mois de septembre, d'octobre et de novembre 2016 ;
- fixe la date de la **prochaine réunion** au vendredi, 17 février 2017 à 12h00 à la Maison des Sports.

Charles Stelmes
Vice-Président Sport